RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

SERRE-CHEVALIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 30 juillet 2008 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents:

Claudine FINE, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints, Emile FORM, Hervé MOREAU, Gilles PERLI, Liliane PHILIPPE, Michel RICCI, Juliette SABATE, Pierre SALLE

Excusés:

Philippe MICHELON ayant donné pouvoir à Michel RICCI Nadine FERRARI ayant donné pouvoir à Liliane PHILIPPE Josette PETER ayant donné pouvoir à Juliette SABATE Jean-Paul SALLE ayant donné pouvoir à Hervé MOREAU

M. Emile FORM a été élu secrétaire de séance.

Le « Dauphiné Libéré » est représenté dans la salle

La séance est ouverte à 20h30. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

• AFFAIRES FINANCIERES

I) BUDGET « COMMUNE »: DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget « Commune".

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) ABRI BUS DES FAÏSSES : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal:

- > Accepte les travaux de réalisation d'un abri bus au lieu-dit les Faïsses,
- > Arrête le plan de financement suivant,

Coût de l'opération : 7 600 € HT

Subventions:

Région

30 %

Département

50 %

Commune

20 %

➤ Sollicite de la Région et du Département, les subventions les plus élevées possible.





SERRE CHEVALIER

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13

email: mairie.lasalle@wanadoo.fr

ADOPTE A L'UNANIMITE



3) ACQUISITION D'UN CAR SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal:

- >Accepte l'acquisition d'un nouveau car scolaire,
- > Arrête le plan de financement,
- > Sollicite du Département, la subvention la plus élevée possible à hauteur de 80 % pour une opération de 190 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) VOIRIE COMMUNALE 2008: DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal:

- > Arrête la liste des travaux suivants :
 - chemin de la Tournante,
 - chemin de Goudissard
- > Sollicite l'aide du Conseil Général afin d'obtenir la subvention de 14 649 € pour une dépense de 36 622,50 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS: ATTRIBUTIONS 2008

Le Conseil Municipal attribue des subventions pour un montant de 4 410 ϵ .

ADOPTE A L'UNANIMITE

6) CANTINE SCOLAIRE: FIXATION DU TARIF

Le Conseil Municipal fixe à 5 € le prix du repas à compter du 1er septembre 2008.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) PORTAGE DES REPAS A DOMICILE: FIXATION DU TARIF

Le Conseil Municipal fixe à 6.98 € le prix du repas porté à domicile à compter du 1er août 2008.

2 ADMINISTRATION GENERALE

o) FOURNITURE DE REPAS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Le Conseil Municipal retient l'offre formulée par la Société Alpine de Boucherie située à l'Argentière La Bessée, et accepte les termes du contrat à intervenir à compter du 1^{er} septembre 2008.

9) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais

ADOPTE A L'UNANIMITE

10) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS : DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES.

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Alain FARDELLA comme délégué pour représenter la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE ALAIN FARDELLA NE PREND PAS PART AU VOTE

OURBANISME

II) RÉALISATION D'UN LOCAL DE POMPAGE : SERRE-CHEVALIER SKI DÉVELOPPEMENT

Le Conseil Municipal accepte le dépôt par Serre-Chevalier Ski Développement de la demande de permis d'aménager PC 005 161 08 H 021 sur la parcelle communale cadastrée D 1 d'une superficie de 84 590 m² située "Le Fangeas ".

ADOPTE A L'UNANIMITE

OPERSONNEL

12) AVENANT N° 2 AU PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'ARTT : AMENAGEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Le Conseil Municipal approuve ce document qui sera soumis à la Commission Technique Paritaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13) MODIFICATION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal modifie ce poste à temps non complet, initialement de 17 h 30, et ce à la date du 1^{er} septembre 2008 en portant le nombre d'heures hebdomadaires à 32 h 00.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Désignation de Me SCHREIBER-FABBIAN pour défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire opposant la Commune à la SCI VILLA NOVA, auprès la Cour Administrative d'Appel de Marseille tendant à obtenir l'annulation du jugement du 27 mars 2008 du Tribunal Administratif de Marseille ;
- Signature d'un marché de travaux avec M. Fabien GIRAUD, relatif aux travaux de renforcement de la conduite d'eau potable de la traverse Sainte Barbe, pour un montant de 91 691,00 € HT,
- Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du pont du Milieu avec la Société Intervia Etudes pour un montant de 32 500,00 € HT
- Désignation de Maître LESAGE-BERGUET pour défendre les intérêts de la Commune dans le recours présenté par M Patrick GANTZER devant le Tribunal Administratif de Marseille tendant à obtenir l'annulation de l'arrêté d'opposition concernant la déclaration préalable DP 005 161 07 H 005 ;
- Signature d'un marché de fourniture avec M. Thierry MONIN-BONNARD relatif à la vente du car scolaire pour un montant de 8 200 € TTC.

FIN DE LA SEANCE A 21 H.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE \mathbf{M} AIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

M. le Maire remercie M. HUA pour sa participation active à la relecture du site Internet de la Commune en collaboration avec l'entreprise qui gère ce site.

Mme Odile FINE souhaite formuler certaines remarques:

Des matériaux sont entreposés tout au long du Chemin St Antoine depuis plusieurs semaines ; M. le Maire précise qu'il s'agit certainement de particuliers riverains ;

Il manque un banc près des panneaux communaux d'affichage à Moulin Baron;

Un mélèze est tombé, la veille, en travers de la liaison Villeneuve-Chantemerle, le long de la Guisane;

Elle souligne par ailleurs que le nettoyage de l'accès au canal du Puy, utilisé par les Championnats de France de VTT est très appréciable et espère qu'il en sera ainsi chaque année ;

Précise, qu'elle a signalé aux Services Techniques, qu'il serait opportun d'apporter du sable sous les balançoires du Pontillas ;

Enfin, estime que 20 h 30 pour participer au Conseil Municipal Public est plus judicieux que 19 h 00, M. le Maire précise que tous les élus ne peuvent être présents à 20 h 30 ce qui explique que parfois l'horaire est plus tôt, mais qu'un effort sera fait pour alterner 19 h 00 et 20 h 30.

M. HUA reprend la parole pour rappeler en tant que Président de "Guisane Ouverte" que le 02 août à 20h 30 se tiendra une conférence ayant pour thème "Urbanisme et Architecture en Montagne".

Il apprécie le travail d'embellissement de la Commune et espère qu'elle obtiendra le 1^{er} prix des Villes et Villages Fleuris.

En ce qui concerne l'aménagement de la place du Rozé, il note qu'un grand nombre de VTT circulent à contre sens, et qu'il conviendrait d'y remédier. Il souhaite également savoir ce qui est fait en ce qui concerne la façade "verte" de l'immeuble des Gentianes.

Enfin, il souhaite être associé à l'élaboration du PLU et s'interroge sur l'état d'avancement de ce dossier. M. le Maire explique que la Commune reste en attente du PPR (Plan de Prévention des Risques), élément indispensable à l'élaboration du PLU, et qu'en ce qui concerne la participation des administrés à ces questions, des comités consultatifs seront mis en place. Mme VALLA précise qu'un registre de concertations du PLU est à la disposition du public à l'accueil de la Mairie.

En ce qui concerne l'immeuble des Gentianes, M. le Maire informe que lors d'une rencontre avec M. BERARD les exigences de la municipalité lui ont été confirmées et qu'il fallait qu'il repeigne cette façade conformément à ce qui était précisé dans le permis de construire.

Le Maire,

4